



# GYMNASTIQUE SPORTIVE AUVERSOISE

## BOURSE puériculture, Jouets et vêtements enfants Dimanche 14 Mai 2023

### REGLEMENT

Cette Bourse, organisée exclusivement par des bénévoles au seul profit de l'Association GSA (Gymnastique Sportive Auversoise), est réglementée selon l'article L310-2 du code du commerce, de la loi n°2008-776 du 4 août 2008, du décret n° 2009-16 du 07 janvier 2009.

**Tout dossier, document incomplet ou illisible ne sera pas traité et tout objet ne relevant pas du thème de cet évènement sera refusé**

La participation est réservée uniquement aux PARTICULIERS au prix de 15 € la table

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer à la Bourse en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés **deux fois par an au plus**. L'inscription dûment remplie devra être accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité (recto-verso) et du règlement par chèque.

Un accusé de réception sera envoyé gratuitement par mail ou avec un supplément de 1,50€ par courrier. Il devra obligatoirement être présenté le 14 Mai.

➤ **Les emplacements** se situent à l'intérieur du gymnase Charles BOZON et sont équipés d'une table de 2,20m, avec la possibilité d'en réserver une ou plusieurs. **Les sièges sont à prévoir, car non fournis.**

**Tout participant à cette Bourse devra :**

- S'inscrire auprès des organisateurs.
- Ne vendre que des objets personnels usagés
- Se soumettre aux éventuels contrôles de Gendarmerie.
- Indiquer le prix sur chaque article.
- Présenter à l'entrée de la bourse l'accusé de réception nominatif délivré par les organisateurs. Il est individuel et ne peut donc être cédé à une tierce personne, sous peine de poursuite.

### RESERVATION

par mail sur [gsa95430manifestations@gmail.com](mailto:gsa95430manifestations@gmail.com)

ou par téléphone au **07 83 89 48 38**

Les mardis et jeudis de 18h à 20h à partir du 14 Mars 2023 jusqu'au 04 Mai 2023  
(laissez un message sur répondeur les autres jours)

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS le samedi 06 MAI 2023 minuit**

Chaque réservation donnera lieu à l'envoi d'un bulletin d'inscription qui devra être dûment rempli et renvoyé, **avec les pièces demandées**, à l'Association, dans les **8 jours suivant la réservation**, faute de quoi l'emplacement sera remis à la location. Remboursement possible jusqu'au 06 mai 2023. L'arrivée **doit** se faire entre 7h00 et 9h00. Passé 9h00, les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements non occupés.

LES ORGANISATEURS